

## PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES APRES 2020

Étant donné que la gestion de la biotechnologie moderne et l'utilisation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) imposent un plan de mise en œuvre basé sur une prise de conscience collective de l'importance des ressources génétiques locales, du principe de précaution et du respect d'un code de conduite pour minimiser les risques sur la santé humaine et l'environnement. Ainsi, nos propositions sur la structure et les contenus du plan d'action de mise en œuvre du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques après 2020 sont les suivants :

- Pérennisation des actions déjà entreprises ou en cours : maintenance et entretiens des matériaux, disponibilités en intrants, recyclage des compétences....etc)
- Renforcement des textes juridiques pour compléter le vide juridique sur plusieurs aspects et plus particulièrement les réglementations liées aux OGM
- Renforcement des dispositifs et d'appui institutionnels :
  - Création ou renforcement de l'instance nationale ou régionale de Biosécurité) ;
  - Création ou renforcement d'une unité spécialisée qui sera chargée de l'organisation et de l'échange d'information sur la biosécurité ;
  - Création d'un dispositif de contrôle des OGM
  - Création des Comités Régionales au sein de l'instance nationale de Biosécurité ;
  - Mise en place des mécanismes des surveillances et de contrôle des OGM ;
- Intensification d'un système d'Information, Communication, sensibilisation et éducation en matière d'OGM ;
- Développement des compétences nationales (développement des capacités par la recherche et par la formation) ;
- Elaboration d'une stratégie nationale sur la Biosécurité

En ce qui concerne les éléments possibles d'un plan d'action spécifiques pour le renforcement des capacités en matière des préventions des risques biotechnologiques, couvrant le protocole de cartagena et son protocole additionnel, voici nos avis:

- Renforcement des capacités techniques et scientifiques sur la détection et la quantification des OGM,
- Développement des capacités techniques et matérielles des agents regulateurs de contrôle au niveau central et au niveau de frontière ;
- Ratification et mise en œuvre du protocole additionnel du protocole de cartagena
- Renforcement de capacité en matière de la Biologie synthétique entre autres :
  - Connaissance générale de la biologie synthétique avec le processus scientifique de recherche sur la biologie synthétique et le criblage de ressources génétiques
  - Développement de la biologie synthétique (tendances, portée, types, où, quand, exemples...)

- Avantages / inconvénients potentiels, avantages pour les utilisateurs, lacunes pour le pays d'origine, opportunités / risques de la biologie synthétique (avec exemples / cas réels de ses applications)
- Impacts / risques environnementaux, sociaux et économiques du développement de la biologie synthétique, en particulier pour les communautés locales, exemple agriculture
- évaluation et gestion des risques
- Constitution et soutien d'un groupe de scientifiques spécialisés en biologie de synthèse, en réglementations internationales et lois nationales